

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - POLITIQUE D'INSCRIPTION

La participation à la conférence JOBIM 2023 est conditionnée par une inscription au préalable. Si la capacité maximale de participants est atteinte, les organisateurs de la conférence se réservent le droit de clôturer les inscriptions.

Auteurs

Pour être publié dans les actes, chaque article accepté doit avoir au moins un auteur enregistré et doit être présenté à la conférence. Les résumés sans auteur inscrit seront retirés du programme. La date limite d'inscription des auteurs est le 22 mai 2023.

Adhésion SFBI

Les adhérents SFBI bénéficient d'une inscription à tarif préférentiel. Les participants académiques non adhérents ont la possibilité de souscrire à la SFBI en choisissant un tarif d'inscription couplé à une adhésion (20 € pour les académiques sur poste permanent, 10 € pour les académiques non permanents) et 5 € de frais de gestion.

Dans le cas d'une adhésion en tant que personne morale, le tarif préférentiel s'applique pour 3 personnes de l'organisme adhérent.

Remplacement

Si vous ne pouvez pas assister à la conférence, vous pouvez demander le transfert de votre inscription à un autre participant en le notifiant au secrétariat de la conférence inscriptions-jobim@vitamin-support.fr avant le début de la conférence.

Inscription

L'inscription comprend :

- la participation à toutes les sessions (plénières, parallèles, posters) et aux mini-symposiums
- les actes (en ligne)
- le café d'accueil du mardi 27 midi
- les pauses café du mardi 27 après-midi au vendredi 30 après-midi
- les déjeuners du mercredi 28 au vendredi 30 midi
- l'événement social (date et heure variable selon les sites)

En option payante :

- la soirée de gala du jeudi 29 juin

Catégories d'inscription

- Académique permanent : chercheur, enseignant-chercheur, ingénieur, ITA, fonctionnaire ou équivalent
- Académique non-permanent (stagiaire, doctorant, post-doctorant, CDD financé par un organisme public) et demandeur d'emploi. Les personnes concernées devront être en mesure de fournir un justificatif.

- Industriel (rémunération contrat privé)

Tarifs d'inscription (€ TTC)

Présentiel

Jusqu'au 10 mai 2023	Académique permanent	membre SFBI	200 €
		non membre avec adhésion SFBI	220 €
		non membre	250 €
	Académique non-permanent et demandeur d'emploi	membre SFBI	80 €
		non membre avec adhésion SFBI	90 €
		non membre	120 €
Industriel		500 €	
À partir du 10 mai 2023	Académique permanent	membre SFBI	300 €
		non membre avec adhésion SFBI	320 €
		non membre	350 €
	Académique non-permanent et demandeur d'emploi	membre SFBI	180 €
		non membre avec adhésion SFBI	190 €
		non membre	220 €
Industriel		600 €	

Distanciel

Jusqu'au 10 mai 2023	Académique permanent	membre SFBI	30 €
		non membre avec adhésion SFBI	50 €
		non membre	55 €
	Académique non-permanent et demandeur d'emploi	membre SFBI	20 €
		non membre avec adhésion SFBI	30 €
		non membre	35 €
Industriel		500 €	
À partir du 10 mai 2023	Académique permanent	membre SFBI	50 €
		non membre avec adhésion SFBI	70 €
		non membre	75 €
	Académique non-permanent et demandeur d'emploi	membre SFBI	40 €
		non membre avec adhésion SFBI	50 €
		non membre	55 €
Industriel		600 €	

Options :

- Soirée de gala participant de 40 à 60 €
- Soirée de gala accompagnant (limité à 1 personne) de 80 à 100 €

Paiement

Les modes de paiement par bon de commande, par virement et par carte bancaire sont acceptés.

En raison des délais de traitement, le paiement par bon de commande ne sera possible que jusqu'au 1er juin.

Le mode de paiement recommandé pour l'inscription est le paiement par carte de crédit. Nous acceptons Visa ou Eurocard/Mastercard (les cartes AMEX et Diners ne sont pas acceptées). Le système en ligne utilise un cryptage sécurisé pour protéger votre carte et vos données personnelles. Notez qu'afin de sécuriser les paiements en ligne, votre banque peut vous demander des informations personnelles ou un code de sécurité que vous recevrez par téléphone ou par e-mail.

Le paiement sera effectué au nom de Vitamin Events sur le compte JOBIM2023 en vertu du mandat n° convention XXXXXX (précisé prochainement)

Une confirmation de paiement sera envoyée dès réception de la totalité du paiement. Les inscriptions par téléphone ne seront pas traitées. Pour toute question, veuillez contacter le secrétariat de la conférence : inscriptions-jobim@vitamin-support.fr

Annulation d'inscription

Toute annulation de participation doit être notifiée par e-mail au secrétariat de la conférence : inscriptions-jobim@vitamin-support.fr. Les conditions suivantes seront appliquées :

1. Si une personne inscrite n'est pas en mesure de participer à un événement pour quelque raison que ce soit, elle peut remplacer, en accord avec les organisateurs de la conférence, une autre personne du même institut/organisation ;
2. Annulation jusqu'au 15 mai 2023 : 100 % des frais d'inscription (hors le montant de l'adhésion SFBI) ont remboursés ;
3. Annulation du 16 mai 2023 au 31 mai 2023 : 50 % des frais d'inscription (hors le montant de l'adhésion SFBI) sont remboursés;
4. Les inscriptions annulées à partir du 1 juin 2023 ne seront pas remboursées.

L'inscription sera remboursable en cas de nouvelles restrictions liées à la Covid-19.

Dans ce cas, le remboursement sera traité après la conférence.

Attestations de présence

Les participants pourront recevoir une attestation de présence après JOBIM 2023.

Badges

Le badge doit être porté pendant toute la durée du congrès. L'accès au congrès vous sera refusé sans le port de votre badge.

Annulation du Congrès - en cas de force majeure

Dans le cas où JOBIM 2023 ne pouvait avoir lieu ou devait être reporté en raison d'événements indépendants de la volonté des organisateurs du Congrès, incluant mais non limité aux éléments suivants : les cas de force majeure, les grèves, les conflits sur le lieu de travail, les réquisitions du gouvernement, conseil du gouvernement, les restrictions ou réglementations concernant les voyages, la disponibilité des hôtels ou des installations, les marchandises ou les fournitures, la guerre ou un acte de guerre apparent, le terrorisme, les catastrophes naturelles

ou d'origine humaine, les troubles civils, les maladies, les épidémies ou pandémies, la réduction ou la restriction des moyens de transport, ou toute autre calamité, perte ou condition comparable (collectivement, un "cas de force majeure") ou bien en raison de faits qui ne peuvent être imputables à une intention préjudiciable ou à une négligence grave de la part des organisateurs du Congrès, les organisateurs du Congrès ont le droit d'annuler le Congrès immédiatement et/ou de mettre fin au Congrès sans aucune responsabilité et seront libérés de leurs obligations envers le participant. De plus, si le Congrès prend fin en raison ou à la suite d'un cas de force majeure, les organisateurs du Congrès ne peuvent être rendus responsables par les participants en cas de dommages, de pertes ou de coûts, tels que des frais de transport, d'hôtel ou des pertes financières, etc. Dans ces circonstances, les organisateurs du Congrès se réservent le droit, soit de retenir le montant total des frais d'inscription et de l'utiliser pour un congrès à venir, soit de rembourser le participant après avoir déduit du montant les coûts déjà investis dans l'organisation du congrès et qui ne pourraient être remboursés par une tierce personne.

Assurance

Les organisateurs n'acceptent aucune responsabilité en matière d'assurance individuelle médicale, de voyage ou personnelle. Il est fortement conseillé aux participants d'avoir leur propre police d'assurance voyage pour couvrir les risques incluant (mais non limités à) la perte, l'annulation, les frais médicaux et les blessures. JOBIM 2023 et/ou les organisateurs de la conférence n'accepteront aucune responsabilité si un participant ne souscrit pas une assurance adéquate.

Modification du programme

L'organisateur du Congrès se réserve le droit de modifier le programme qui est seulement publié à titre indicatif.

RGPD (règlement général sur la protection des données)

Conformément à l'article 13 du Règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données ou RGPD), veuillez trouver ci-dessous quelques informations concernant cette collecte de données :

1. Le représentant du responsable de traitement est la SFBI, qui peut être contactée par mail à bureau@sfbi.fr
2. La finalité de ce traitement est : inscription à la conférence JOBIM 2023 et adhésion à la SFBI
3. La base légale de ce traitement est le consentement
4. Les seuls destinataires de vos données sont la SFBI, et les comités d'organisations locaux.
5. Aucun transfert de vos données vers un pays tiers ou vers une organisation internationale ne sera effectué
6. Vos données seront conservées pour une durée maximale de 1 an
7. Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. <https://www.cnil.fr> pour plus d'informations sur vos droits).

8. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la SFBI par voie électronique : bureau@sfbi.fr
9. À tout moment, vous pouvez décider d'arrêter le traitement et demander la suppression de vos données collectées.
10. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL
11. Cette collecte de données s'effectue sur la base du volontariat. Vous n'êtes en aucun cas tenu par voie réglementaire, contractuelle ou autres de fournir vos données.
12. Ce traitement n'engendre aucun profilage ou prise de décision automatisée vous concernant à partir de vos données et du traitement de celles-ci.

Autorisation d'utilisation de l'image d'une personne en termes de matériel photographique, vidéo ou audio pour la documentation de l'événement ou sa couverture médiatique

En acceptant ces termes et conditions générales, le participant à l'événement se déclare explicitement consentant à la création d'images, films et documents sonores le représentant dans le cadre de JOBIM 2023 et autorise leur exploitation, partage et publication à des fins de documentation et de communication, notamment sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram) et ce sans contrepartie financière.